

## CAHIER DES CHARGES (CDC)

Client

LORRAINE TOURISME

Objet de la consultation

## La Lorraine

—  
**CONSEILS et ACCOMPAGNEMENT pour la  
MISE EN CONFORMITE DE LORRAINE TOURISME  
avec le REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION  
DES DONNEES  
(RGPD)**

Date limite de réception des offres

Le 23 mars 2018 à 12h00

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
	PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL .....	3
	MODALITES DE CANDIDATURE .....	3
	DUREE DU MARCHÉ.....	3
	DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES .....	3
	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	4
	ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	4
	UNITE MONETAIRE ET LANGUE FRANCAISE .....	4
<b>2</b>	<b>CONTENU TECHNIQUE DE L'OFFRE ET MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS.....</b>	<b>4</b>
	DESCRIPTIF DU BESOIN .....	4
	DESCRIPTIF DES PRESTATIONS AFFERENTES A LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT .....	6
	METHODOLOGIE .....	7
	ELEMENTS FOURNIS PAR LORRAINE TOURISME.....	7
	LIVRABLES ET PLANNING .....	7
	PRIX .....	8
<b>3</b>	<b>JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>8</b>
	JUGEMENT DES CANDIDATURES .....	8
	JUGEMENT DES OFFRES.....	8
<b>4</b>	<b>MODALITES DE REGLEMENT .....</b>	<b>9</b>
	PRESENTATION DES FACTURES .....	9
	REGLEMENT DU PRESTATAIRE.....	9
<b>5</b>	<b>DISPOSITIONS GENERALES.....</b>	<b>10</b>
	PORTÉE DES PRÉSENTES CLAUSES DU CAHIER DES CHARGES.....	10
	CONFIDENTIALITÉ.....	10
	MAUVAISE EXÉCUTION DES PRESTATIONS.....	10
	INDEMNISATION EN CAS D'INEXECUTION OU DE MAUVAISE EXECUTION .....	10
	SOUS-TRAITANCE .....	10
	REDRESSEMENT OU LIQUIDATION .....	11
	ASSURANCES .....	11
	FORCE MAJEURE.....	12
	RÈGLEMENT DES LITIGES .....	12

## 1 **OBJET DE LA CONSULTATION**

Le marché concerne une mission de conseils et d'accompagnement de Lorraine Tourisme pour sa mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016) ; Accompagnement incluant les aspects techniques de gestion des risques et de prévention, d'organisation des processus internes et de documentation assurant la conformité.

Les prestations devront être assurées conformément au contenu technique tel que décrit dans le paragraphe 2. "Contenu technique de l'offre et modalités d'exécution des prestations".

### **PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL**

Lorraine Tourisme a pour mission principale de réaliser la promotion touristique de la destination Lorraine.

Dans un contexte de fusion des collectivités régionales, Lorraine Tourisme poursuivra cette mission mais portera une attention particulière sur l'ancrage du développement touristique dans celui du périmètre de la région Grand Est.

Pour découvrir l'action de Lorraine Tourisme : <http://pro.tourisme-lorraine.fr>

### **MODALITES DE CANDIDATURE**

Le candidat qui n'a pu télécharger le dossier de Cahier des Charges (CDC) sur le site internet de Lorraine Tourisme (<http://pro.tourisme-lorraine.fr/appels-doffres/>) peut se le procurer gratuitement auprès de :

#### **Lorraine Tourisme**

Madame KIEFFERT Christelle  
Email : [christelle.kieffert@tourisme-lorraine.fr](mailto:christelle.kieffert@tourisme-lorraine.fr)  
Abbaye des Prémontrés – BP 97  
54704 PONT-A-MOUSSON CEDEX

Le Dossier de Consultation pourra lui être remis :

- soit par voie postale,
- soit en main propre contre récépissé, le candidat devra le retirer (uniquement le matin entre 9h00 et 12h00 et l'après-midi entre 14h00 et 16h00, du lundi au vendredi),
- soit par courrier électronique (Lorraine Tourisme décline toute responsabilité dans l'envoi par courriel des éléments et il appartient au candidat de s'assurer que l'adresse d'envoi communiquée supporte l'envoi de documents électroniques volumineux).

#### **Eléments à fournir :**

- Devis détaillé
- Note méthodologique
- Liste des moyens humains mobilisés et références de la personne en charge de la mission
- Le présent cahier des charges signé et paraphé.

### **DUREE DU MARCHE**

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève au 31 décembre 2018.

### **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

Le 23 mars 2018 à 12 heures.

### **DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Marché conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de 12.000 € TTC.

### **UNITE MONETAIRE ET LANGUE FRANCAISE**

Le candidat est informé que Lorraine Tourisme souhaite conclure le marché dans l'unité Euro.

L'unité monétaire ne constitue pas un critère de sélection des offres.

Si le candidat présente une offre libellée dans une autre unité monétaire que celle mentionnée ci-dessus, il accepte que l'administration procède à sa conversion en application des articles 4 et 5 du Règlement CE n° 1103/97 du 17 juin 1997.

Il peut également lui-même procéder à cette conversion, en appliquant le même texte, en indiquant celle des deux unités monétaires dans laquelle il s'engage.

Le candidat, s'il présente une offre libellée dans l'autre unité monétaire que celle souhaitée par Lorraine Tourisme, et si cette offre est retenue, est informé que l'unité monétaire souhaitée par Lorraine Tourisme peut s'imposer à lui dans le cadre de la mise au point finale du marché, si les parties n'étaient pas parvenues à trouver un accord sur ce point.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. Les dossiers de candidature devront être rédigés en langue française ou traduits en français pour les candidats étrangers.

## **2 CONTENU TECHNIQUE DE L'OFFRE ET MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS**

### **DESCRIPTIF DU BESOIN**

#### **Une donnée multiple, au cœur de la structure**

Lorraine Tourisme est une structure associative, loi 1908, qui compte 18 collaborateurs. Elle a pour mission principale de réaliser la promotion touristique de la destination Lorraine.

Pour ce faire, Lorraine Tourisme met en œuvre des stratégies traditionnelles de communication en s'appuyant sur le marketing, cœur de son activité.

Depuis plusieurs années, le digital est placé au centre de cette stratégie marketing.

L'écosystème digital sous-tend la majeure partie des actions menées en direction des clientèles touristiques Grand Public et/ou professionnelles. L'objectif de Lorraine Tourisme est de positionner l'ensemble de son écosystème digital comme un véritable média de référence de la destination touristique et de renforcer sa position en tant que spécialiste du voyage et des vacances en Lorraine. But : attirer une large audience afin de faire venir les touristes en région et de générer ainsi des retombées économiques sur le territoire.

Cet écosystème digital comprend notamment :

- **Le portail [www.tourisme-lorraine.fr](http://www.tourisme-lorraine.fr)** : support principal de l'écosystème digital Grand Public via lequel des formulaires sont proposés afin de solliciter des brochures touristiques ou de s'inscrire à une newsletter.
- **Une page Facebook Lorraine Tourisme** : dont l'objet consiste à créer une grande communauté de « fans » de la Lorraine touristique comme socle de viralité et d'influence pour faire évoluer durablement les opinions vis-à-vis de l'image touristique de la Lorraine et générer des flux touristiques dans la région.

- **Une page Facebook Pass Lorraine** qui consiste à proposer des réductions sur plus de 180 sites touristiques en Lorraine, grâce à une carte gratuite intemporelle.
- **Des espaces web dédiés** : Espaces davantage dédiés à la clientèle professionnelle ou aux partenaires mais sur lesquels sont présents divers formulaires de recueil de données à caractère personnel : <https://meeting.tourisme-lorraine.fr> – [www.sitlorpro.com](http://www.sitlorpro.com) - <http://pro.tourisme-lorraine.fr> - <http://www.observatoire-lorraine.fr/>
- **Des newsletters** au cœur de la stratégie de fidélisation grand public et pro.
- **Des jeux concours ou quizz** sont aussi mis en œuvre permettant là-aussi de recueillir des données à caractère personnel.
- ....

A noter que Lorraine Tourisme s'appuie sur les principes de « l'Inbound marketing » et du « marketing automation » pour attirer un maximum de visiteurs sur son portail puis les convertir en prospects pour les fidéliser.

Clairement, **la donnée collectée via ces différents dispositifs est une donnée à caractère personnel**. Qu'elle soit relative à l'offre touristique ou relative aux clientèles touristiques, qu'elle soit sous format numérique ou acquise via d'autres supports, **la donnée est la matière première avec laquelle Lorraine Tourisme travaille au quotidien pour mener à bien ses missions**.

Les données des clients de Lorraine Tourisme sont vitales et souvent le produit d'actions marketing combinées entreprises depuis de nombreuses années.

Dans le secteur touristique, où la concurrence est importante entre destinations touristiques, les enjeux de fidélisation, de personnalisation, de marketing relationnel sont essentiels à la mise en place de stratégies de communication. Cela ne peut se faire qu'en collectant et travaillant finement les données acquises sur les clientèles.

Aussi, **Lorraine Tourisme gère de nombreux fichiers clients** qui comportent des données à caractère personnel; Fichiers numérisés et exploités à des fins de communication.

Les traitements opérés sur ces fichiers sont pour la plupart dévolus à des sous-traitants.

Les principaux fichiers sont :

1. Fichiers Grand public gérés avec des sociétés externes
2. Communautés issues de réseaux sociaux
3. Fichiers professionnels - prescripteurs (fichiers souvent partagés)
4. Fichier des journalistes (Datapresse)

Ces fichiers sont en cours de recensement au sein de Lorraine Tourisme et seront fournis au cabinet retenu en début de mission.

Dans ce cadre, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui devient obligatoire le 25 mai 2018, impose à Lorraine Tourisme de mettre en œuvre toutes actions visant à sa mise en conformité au RGPD de sorte à garantir notamment les droits des personnes contenues dans les différents fichiers « clients ».

Outre les fichiers « clients », **Lorraine Tourisme gère d'autres types de fichiers dans le cadre du fonctionnement de la structure**. On peut citer par exemple (*liste non limitative*) :

- le fichier des membres de l'association,
- le fichier des salariés,
- le fichier de partenaires touristiques
- le fichier des fournisseurs
- ...

L'ensemble de ces fichiers comportent des données nominatives qui entrent également dans le champ d'application du RGPD.

Enfin, **Lorraine Tourisme gère une base de données des offres touristiques de la destination Lorraine**. Le principe de ce système d'information touristique, SITLOR, consiste à rassembler sur un même serveur, l'ensemble des informations touristiques collectées, organisées et actualisées par les opérateurs territoriaux lorrains. Dans certains cas, les offres touristiques comportent des données de personnes propriétaires ou gestionnaires de biens touristiques. La collecte de ces données et leur diffusion est nécessaire dans le cadre d'un acte de réservation ou d'achat de la prestation touristique. Là encore, des données à caractère personnel sont recensées et gérées.

Ajoutons qu'à travers SITLOR, Lorraine Tourisme met à disposition des acteurs territoriaux **un outil de gestion de la relation clients à des fins d'observation des clientèles et d'actions marketing**.

A ce titre, la question de la mise en conformité au RGPD est posée.

Pour résumer, Lorraine Tourisme gère des données à caractère personnel qui sont **multiples**, à **vocations distinctes** car pour des usages distincts, **sur des socles technologiques différents**, **externes** (parfois en mode SaaS), mais aussi **internes**. La structure traite elle-même certains fichiers qu'elle stocke sur ces propres équipements informatiques mais elle a également des contrats avec de nombreux **sous-traitants** qui opèrent pour son compte des traitements.

Terminons cette courte présentation en indiquant que dans un contexte de fusion des collectivités régionales, Lorraine Tourisme poursuivra cette mission mais portera une attention particulière sur l'ancrage du développement touristique dans celui du périmètre de la région Grand Est.

### **DESCRIPTIF DES PRESTATIONS AFFERENTES A LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT**

La mission doit permettre d'aboutir à la mise en conformité de Lorraine Tourisme avec le RGPD :

Tranche ferme :

- **Audit des fichiers et des traitements de Lorraine Tourisme**
  - **Analyser les traitements et les cartographier**
  - **Examen des contrats et formulaires existants**
  - **Identifier le périmètre des données à caractère personnel détenues par Lorraine Tourisme** (données sensibles ou pas)
  - **Identifier les risques et les actions à mener pour viser la conformité (priorisation des actions à mener)**
- **Rédaction des premiers documents liés à la mise en conformité**
  - **Etablissement du registre des traitements**
  - **Clauses avec les sous-traitants**
  - **Mentions obligatoires** (cookies – formulaires etc.)
  - ....
- **Doter Lorraine Tourisme d'une feuille de route réaliste permettant de se conformer dans les meilleurs délais au RGPD**

Tranche conditionnelle :

- **Assister le maître d'ouvrage pour la mise en place effective des process ou recommandations issus de la feuille de route.**
- **Organiser les processus internes** (privacy by design)
- **Documenter la conformité** (notion d'accountability)

Les questions suivantes sont à traiter plus largement :

**La formation des salariés au RGPD pour une appropriation progressive mais pérenne des procédures à suivre ;**

**La gouvernance des données à caractère personnel au sein de Lorraine Tourisme : Comment manager la donnée dans le cadre de l'organisation actuelle de Lorraine Tourisme ;**

**Concilier cœur de mission & droit des personnes ? Établir les documents de conformité imposés par le Règlement sur les supports actuels.**

**La conformité avec le RGPD pour Lorraine Tourisme : comment valoriser la démarche auprès des clientèles (Label ?)**

**L'infrastructure informatique de Lorraine Tourisme offre-t-elle toutes les garanties de sécurité demandées par le Règlement ? Si non, quelles sont les préconisations le cas échéant ?**

## METHODOLOGIE

Les candidats sont libres de proposer la méthodologie qui leur paraît la mieux adaptée à la réalisation des objectifs de la mission.

La méthodologie devra toutefois inclure les points suivants :

- Lorraine Tourisme souhaite n'avoir qu'un seul interlocuteur. Soit le candidat dispose en son sein d'une équipe pluridisciplinaire et il devra mentionner dans sa proposition l'ensemble des personnes qui interviendront. Soit, en cas de sous-traitance de certains travaux, il devra apporter les mêmes informations sur ses partenaires et devra présenter une proposition collégiale constituée d'une offre de différents cabinets.
- La durée de conception du plan d'action ne devra pas excéder 6 mois à compter de la notification du marché
- Une présentation de la feuille de route à l'équipe de Lorraine Tourisme est à prévoir.

L'ensemble de la mission est réalisé en lien permanent avec Lorraine Tourisme.

La mission recouvre les compétences suivantes :

- expertise et conseil dans les domaines du droit appliqué au numérique et à l'informatique
- expertise des enjeux de la RGPD et de son applicabilité en entreprise ;
- concertation physique et dématérialisée ;
- organisation et l'animation de réunions ;
- prise de notes, compte-rendu et rédaction ;

## ELEMENTS FOURNIS PAR LORRAINE TOURISME

Liste de l'ensemble des fichiers clients de Lorraine Tourisme.

## LIVRABLES ET PLANNING

Les éléments spécifiques suivants seront à fournir dans le cadre de la procédure de sélection du candidat :

1. Une note méthodologique et le détail du déroulement de la mission
2. Les compétences et expériences des équipes chargées de la mission sur des missions semblables.

A l'issue de la mission, les livrables suivants sont à fournir :

### Tranche ferme

- un rapport complet sur le diagnostic des données à caractère personnel
- une cartographie des traitements
- un rapport sur les risques – scénarii de violation de données
- la rédaction des clauses pour les sous-traitants
- une feuille de route visant la conformité, par étape, avec le RGPD :
  - une note méthodologique et les préconisations pour chacune des actions à mener
  - la liste des documents et procédures à mettre en place au sein de Lorraine Tourisme : charte informatique, règles de bonnes conduite, DPO ... ?
  - un planning réaliste pour chacune des étapes

### Tranche conditionnelle

- La rédaction d'un guide méthodologique à usage interne (code de bonne conduite)
- Rédaction et mise en œuvre de la documentation

Un exemplaire reproductible sera également fourni.

- L'ensemble des documents sera également remis sur support informatique.

Le planning prévisionnel suivant est à prendre en compte :

- 23 mars 2018 : date limite de réception des offres
- **Semaine 16 : début des travaux**
- **Durée de la mission : d'avril 2018 au 31 octobre 2018** (tranches ferme et conditionnelle)

### **PRIX**

Les prix proposés sont à présenter dans un devis détaillé pour les 2 tranches de travaux.

Tout dépassement de prix devra faire l'objet d'un avenant au marché initial. L'avenant devra impérativement être accepté et signé par Lorraine Tourisme avant tout commencement d'exécution.

Avant facturation, le prestataire est invité à vérifier le taux de TVA applicable. Lorraine Tourisme ne dispose pas de N° de TVA intracommunautaire.

## **3 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **JUGEMENT DES CANDIDATURES**

Lors de l'examen des candidatures, seront éliminés les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des documents demandés dûment complétés et signés.

Les candidats ayant produit l'ensemble des pièces demandées et présentant les garanties professionnelles et financières suffisantes verront leur offre examinée.

Les candidats non retenus seront informés du rejet de leur candidature.

### **JUGEMENT DES OFFRES**

L'analyse des offres sera réalisée en fonction des critères hiérarchisés et pondérés comme suit :

- **Valeur technique - Méthodologie** (40 %)
- **Moyens humains mobilisés** (30 %)
- **Prix** (30 %)

Des précisions pourront être demandées au(x) candidat(s) soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant et l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (prix unitaires, décomposition de prix forfaitaire).

**Le candidat, parmi les deux ou trois candidats présélectionnés, le cas échéant à l'issue d'une phase de négociation, qui aura fait la meilleure offre au regard des critères ci-dessus détaillés se verra attribuer le marché.**



## 4 MODALITES DE REGLEMENT

### *PRESENTATION DES FACTURES*

Toutes les factures seront établies au nom de :

**Lorraine Tourisme**  
**Abbaye des Prémontrés – BP 97**  
**54704 PONT A MOUSSON Cedex**

Les factures afférentes aux paiements sont établies en un original et deux copies sur papier à en-tête du prestataire, et doivent comporter l'ensemble des mentions légales et réglementaires suivantes :

- le nom et l'adresse du créancier,
- le montant hors TVA des prestations et le montant de la TVA,
- le montant total des prestations exécutées,
- le détail des prestations,
- la date d'établissement de la facture.

Outre ces mentions, la facture comportera :

- numéro du compte bancaire ou postal à créditer,
- la référence du bon de commande.

### *REGLEMENT DU PRESTATAIRE*

Le prestataire sera réglé par chèque ou virement après la réalisation des prestations de services et des fournitures dans un délai **de 30 jours fin de mois à compter de l'émission de la facture**.

Le cas échéant, le versement d'un acompte peut être prévu pour la réalisation des prestations et pour la fourniture.

## **5 DISPOSITIONS GENERALES**

### **PORTÉE DES PRÉSENTES CLAUSES DU CAHIER DES CHARGES**

Les dispositions du présent cahier des charges ont pour but de permettre aux candidats de faire une proposition de prix.

Elles auront une valeur contractuelle à compter de leur notification au candidat choisi.

### **CONFIDENTIALITÉ**

Les prestataires sont tenus au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les informations, documents, décisions dont ils auront connaissance durant l'exécution du marché.

Ils s'interdisent notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de Lorraine Tourisme.

Ils prendront toutes les précautions nécessaires et raisonnables, pour prévenir une divulgation interdite par leur personnel, notamment en mettant à leur charge une obligation de confidentialité.

Les obligations ci-dessus stipulées se maintiendront au-delà de la fin du marché.

### **MAUVAISE EXÉCUTION DES PRESTATIONS**

Le non-respect, par le prestataire de chacun des volets, des dispositions relatives à l'exécution des prestations de ceux-ci, peut entraîner selon la nature et l'importance des défauts, manques ou malfaçons constatés, le refus pur et simple de tout ou partie de la prestation que le prestataire devra effectuer à nouveau dans les plus brefs délais et à ses frais, sous peine d'application des articles des présentes relatifs aux pénalités et à la résiliation du marché.

### **INDEMNISATION EN CAS D'INEXÉCUTION OU DE MAUVAISE EXECUTION**

Le délai contractuel d'exécution est celui de la livraison.

En cas de non-respect des délais contractuels, Lorraine Tourisme pourra appliquer après la mise en demeure préalable, des pénalités calculées par application de la formule suivante :

$$P = \frac{V \times N}{100}$$

P = montant des pénalités

V = valeur de la commande

N = nombre de jours de retard

Ce montant s'appliquera par jour de retard constaté par Lorraine Tourisme.

### **SOUS-TRAITANCE**

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le prestataire est libre de sous-traiter toute opération qu'il désire, sous réserve de l'acceptation du sous-traitant et de l'agrément de ses conditions de paiement dans les conditions fixées par le titre III de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

En cas de sous-traitance, le prestataire, entrepreneur principal, demeure personnellement responsable de l'exécution de l'intégralité des prestations.

Toutefois en aucun cas, le fait de sous-traiter ne justifiera un dépassement de devis, une qualité insuffisante, un non-respect des prestations à fournir.

## **REDRESSEMENT OU LIQUIDATION**

### **Décision emportant effets sur l'exécution du marché**

Les dispositions du Code du commerce seront applicables en cas de jugement prononçant le redressement judiciaire ou la liquidation du prestataire.

Le prestataire ou l'administrateur chargé d'appliquer le jugement devra notifier ce dernier sans délai à Lorraine Tourisme.

La même procédure devra être respectée pour toute décision ou jugement emportant des effets sur l'exécution du marché.

### **Redressement judiciaire**

En cas de redressement judiciaire, Lorraine Tourisme adressera à l'administrateur une mise en demeure visant à lui demander si il entend exiger la continuation d'exécution du marché.

En cas de procédure simplifiée sans administrateur, cette mise en demeure est adressée au prestataire sous réserve qu'en application de l'article L. 621-37 du Code du commerce, le juge-commissaire l'ait autorisé à exercer la faculté ouverte par les articles L. 621-122 et L.621-28 du Code du commerce.

En cas de réponse négative ou en l'absence de réponse dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée sans formalité.

Le délai précité peut varier si avant son expiration le juge commissaire a accordé à l'administrateur une prolongation ou lui a, au contraire, imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur ou du prestataire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai préfixé d'un mois visé ci-dessus.

Cette résiliation n'ouvre aucun droit à indemnité au profit du prestataire.

### **Liquidation judiciaire**

En cas de liquidation judiciaire, la résiliation du marché est prononcée sauf si le juge autorise expressément le maintien de l'activité de l'entreprise.

Dans ce cas, Lorraine Tourisme peut accepter la continuation d'exécution du marché pendant la période visée à la décision de justice, ceci dans la limite maximum de trois (3) mois ou prononcer la résiliation du marché sans droit à indemnité au profit du prestataire.

Lorraine Tourisme appréciera la situation notamment en fonction de l'intérêt résultant de l'application stricte de la garantie contractuelle et décennale et des assurances données en ce domaine par le prestataire ou l'administrateur.

## **ASSURANCES**

Les prestataires attestent être couverts par :

- une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations,
- une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes du Code Civil,
- une assurance couvrant leur responsabilité en cas de perte ou d'endommagement d'une partie ou de la totalité des prestations réalisées et des fournitures livrées.

et pouvoir produire une attestation portant mention de l'étendue de leurs garanties.

### **FORCE MAJEURE**

Si par suite d'un cas de force majeure, la réalisation des prestations objet du présent marché venait à être suspendue, le marché sera prorogé de plein droit pour une période égale à celle de la suspension.

En cas de suspension de plus de deux (2) mois, en raison de l'événement de force majeure, le marché pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, sans que cette résiliation n'ouvre droit à réparation.

Est considéré comme un cas de force majeure, tout événement de quelque nature qu'il soit, échappant au contrôle de l'une ou l'autre des parties, tel que, notamment, guerre, acte de guerre, inondation, incendie, conflits sociaux extérieurs à l'entreprise, blocus, interruption des transports.

### **RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les contestations qui pourraient s'élever au sujet de la qualité des prestations, de l'interprétation ou de l'application des clauses et conditions du présent cahier des clauses particulières seront réglées autant que possible par la voie amiable.

En cas d'impossibilité de parvenir à un accord, le litige sera tranché par le Tribunal de Grande Instance de Nancy et ce même en cas de référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, étant rappelé que le marché est soumis aux règles de droit privé.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature du prestataire 1 \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_

Société (ou entreprise) \_\_\_\_\_

---

1 Chaque page du présent CDC est à parapher

La présente page est signée avec mention manuscrite "Lu et approuvé – Bon pour accord".